

Police de la pensée ?

PAR PAUL MACHTO
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 22 AVRIL 2014

Le Collectif des 39, « Quelle hospitalité pour la folie ? » vient de prendre position sur une décision très contestable de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, à propos d'une formation suivie par deux psychologues cliniciens, formation dispensée par une association psychanalytique.

Dans cette époque particulièrement intolérante, où les anathèmes haineux se sont répandus depuis quelques années, les violences verbales se développent, nous assistons à des interdits estampillés par une Haute Autorité.

Les approches thérapeutiques diversifiées des autismes, lieux de toutes les passions, deviennent un espace de toutes les outrances et de toutes les aberrations. Les références psychanalytiques deviennent le mal absolu, les lieux communs « dignes » du café du commerce, et les propos les plus outranciers, souvent liés à l'ignorance ou à des amalgames, à mille lieux des réalités des pratiques soignantes.

Bien évidemment, on trouvera toujours tel ou tel exemple d'aberration ou de positions dogmatiques, d'un accueil inacceptable par telle ou telle institution ou praticien. Mais en l'occurrence, « la » psychanalyse, « les » psychanalystes, « les » comportementalistes, « les » éducatifs, personne n'est à l'abri d'attitudes ou d'accueil inacceptables.

Aussi le libre-choix des méthodes d'accueil et de soins reste le meilleur rempart contre la bêtise et les gourous.

Lorsque la Haute Autorité de Santé a rendu ses recommandations, certains ont crié victoire, ne voulant voir dans ces attendus que la confirmation de leurs convictions et le résultat d'un lobbying très efficace. Le pire est venu d'une ministre, Mme Carlotti, ranimant une guerre, dont les patients et les familles, en tout cas l'immense majorité d'entre elles, n'avaient pas besoin, tant elles sont confrontées à des difficultés parfois dramatiques.

Il faut peut être rappeler que le rapport de la H.A.S., comme l'indique Jean Claude Maleval, professeur à l'Université Rennes 2, « *distingue trois catégories : les approches prudemment recommandées, les approches non consensuelles, et les autres, de fait récusées. Les premières sont recommandées, soit en raison d'une « présomption scientifique d'efficacité » (méthode ABA, programme de Denver), soit en raison d'un « faible niveau de preuve » (méthode TEACCH). Sont classées non consensuelles celles à propos desquelles les experts ne sont pas parvenus à un consensus faute d'accord sur des questions méthodologiques : doit-on considérer que la validité scientifique ne s'établit que par comparaison de cohortes statistiques ? ou bien doit-on prendre en compte la méthode des monographies cliniques ?* », privilégiant les statistiques aux études de résultats par histoires cliniques individuelles, telles que les pratiques psychanalytiques prenant en compte l'inconscient, l'histoire familiale, en témoignent.

Mais ce qui apparaît comme extrêmement grave, **c'est la dérive du « non-consensuel » vers un interdit !** Déjà l'an dernier des conférences ont été interdites, des colloques menacés. Cette fois-ci c'est une responsable de l'A.R.S. qui interprète ces recommandations de la H.A.S. pour rejeter une formation !

« *Beaucoup de méthodes connaissent des réussites dans le traitement de l'autisme, validées par des méthodologies diverses, pourtant toutes, même les plus valorisées par la HAS, n'ont pas plus de réussites que d'échecs. Additionner les formations aux méthodes qui marchent peu ou prou aidera plus la cause des personnes autistes que des soustractions arbitraires* ».

Paul Machto.

Le Collectif des 39 communique sa position :

Police de la pensée ?

Le docteur Jean Pierre Drapier, médecin directeur du CMPP d'Orly vient de rendre publique une ingérence hautement symbolique de l'ARS d'Ile de France dans la formation continue de l'équipe qu'il dirige. Deux psychologues se voient ainsi refuser un remboursement (de 80 euros !) pour une formation

en rapport avec la psychanalyse sous prétexte que la HAS aurait déclaré « *non consensuelles les approches de l'autisme fondées sur la psychanalyse et la psychothérapie institutionnelle* ».

Nous avons à l'époque déjà pris position contre cette décision de la HAS et lancé en clôture des Assises de la psychiatrie et du médicosocial, « l'appel des 1000 » qui a recueilli 8000 signataires à ce jour <http://www.hospitalite-autistes.org/spip.php?article1> . Cet appel critiquait vivement une telle fermeture du débat dans les pratiques et réclamait une autre politique à l'égard des personnes souffrant d'autisme. Nous nous inquiétions déjà d'une mise en acte de telles recommandations dans les formations des soignants de tous métiers, et très tôt nous avons pu constater que ces recommandations se transformaient très vite en interdictions.

Nous récusons une volonté de formatage des formations et des pratiques qu'il faudrait indexer à des référentiels HAS, ce qui est en train de s'officialiser dans le Développement Professionnel Continu, et qui s'attaque à ce qui fait la richesse des métiers : la nécessaire diversité des approches théoriques, la possibilité de controverses qui par définition ne seront jamais consensuelles !

Nous appelons à la mobilisation contre un tel formatage où serait prescrite une pensée officielle et homogénéisée aux conséquences redoutables sur les pratiques soignantes.

Nous voulons aussi insister sur le fait que ces prises de position de la HAS s'attaquent aujourd'hui à la question complexe de l'autisme, mais promettent le même réductionnisme à l'égard de l'ensemble des pathologies qu'il s'agirait de rabattre sur un trouble neurologique, en écartant toute recherche de sens dans l'abord psychopathologique. Une telle négation de l'inconscient, l'ignorance de l'apport des processus transférentiels dans les thérapeutiques, sont une véritable insulte à la culture soignante, une entreprise révisionniste à l'œuvre contre la psychiatrie française et son histoire. La diversité des

approches thérapeutiques ne peut être balayée et nous refusons que les soins soient réduits à des techniques instrumentales.

Des conférences ont été déjà interdites, des colloques se voient refuser leur agrément, des soignants ne peuvent s'inscrire dans le cadre de la formation continue à des journées de formation, dès lors qu'elles ne s'inscrivent pas dans les orientations « stratégiques » des pôles ou des Directions des soins. Ce qui se met actuellement en place, ne touche pas que les formations se référant à la psychanalyse ou à la psychothérapie institutionnelle, mais toutes les formations qui ne rentrent pas dans le cadre des protocoles

Cette « *police de la pensée* » est d'autant plus inquiétante qu'elle se couple à une réduction des moyens que l'on nous annonce chaque jour plus grave : aux dernières nouvelles 23 milliards en 3 ans sur la santé et la protection sociale !

Accepter aujourd'hui cette attaque sur une formation à Orly, c'est accepter l'instauration d'une censure et d'une autocensure généralisées pour tous les professionnels du soin psychique, et accepter également une réduction de la qualité de l'offre d'accueil et de soins.

Nous appelons donc tous les professionnels de tous métiers, tous les collectifs de soin, mais aussi les patients et les familles à se mobiliser contre cette décision provocatrice de l'ARS d'Ile de France, et à tenir bon sur l'aspect pluridimensionnel des approches en refusant le formatage et le réductionnisme.